

**La Via Campesina**

International Operative Secretariat  
Jalan Mampang Prapatan XIV No 5  
Jakarta Selatan 12790, Jakarta - Indonesia  
Tel +62 21 7991890  
Fax +62 21 7993426  
[viacampesina@viacampesina.org](mailto:viacampesina@viacampesina.org)  
Contact Global Campaign for Agrarian Reform  
[Faustino.torrez@gmail.com](mailto:Faustino.torrez@gmail.com)  
Tel: +504 235 9915 // +504 232 2198

**FIAN**

International Secretariat  
P.O. Box 10 22 43  
D – 69012 Heidelberg - Allemagne  
Tel + 49 6221 65300 30  
Fax +49 6221 830545  
[contact@fian.org](mailto:contact@fian.org)

**FIAN Belgium**

Rue van Elewyck 35  
1050 Bruxelles  
[fian@fian.be](mailto:fian@fian.be)  
[www.fian.be](http://www.fian.be)

**Campagne globale pour la Réforme Agraire****RESEAU D'URGENCE**

1005ACFS

23/08/2010

**Pour une interdiction des accaparements de terre**

La nouvelle vague d'accaparements de terre est le dernier élément de la stratégie transnationale des affaires pour essayer de mettre la main sur les ressources en terres et en eau. Les accaparements de terre violent le droit international de protection des droits de l'Homme – parce que, lors des déplacements de communautés, de nombreux droits de l'Homme sont violés, mais aussi et surtout parce que l'on empêche les paysans de se nourrir maintenant et dans le futur.

**Lors de la prochaine réunion du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Comité SA) qui se tiendra du 11 au 14 Octobre 2010, une table ronde traitera de la propriété foncière et des investissements internationaux en agriculture. Ce sera une réunion importante car elle devra démontrer si le Comité SA réformé peut effectivement apporter une réponse à l'un des problèmes les plus pressants de notre temps : comment protéger les communautés rurales pour qu'elles ne soient pas dépouillées. Veuillez écrire à la Ministre de l'agriculture, Madame Sabine Laruelle, qui représente le gouvernement belge à la FAO avec copie à l'ambassadeur de la Belgique auprès de la FAO, M. Jan De Bock pour leur demander d'interdire les accaparements de terres.**

**Contexte**

Les accaparements de terre ont commencé à s'intensifier dans de nombreux pays depuis une dizaine ou une quinzaine d'années suite à l'adoption de politiques de dérégulation, d'accords de commerce et d'investissements et de réformes de la gouvernance orientée vers le marché. Les récentes crises alimentaire et financière ont contribué à l'intensification des accaparements de terre par des gouvernements et des investisseurs financiers qui essaient ainsi de garantir leur capacité de production agricole et de futurs stocks alimentaires ainsi que des retours conséquents sur investissement. Des entreprises sont à la recherche de concessions de longue durée pour y établir des plantations destinées à la production d'agrocarburants, de caoutchouc, d'huile, de nourriture, etc. On observe la même tendance dans les régions côtières où la terre, les ressources marines et hydriques sont vendues, louées ou cédées à des promoteurs de tourisme et aux élites locales, au détriment des pêcheurs artisans et des communautés paysannes. D'une manière ou d'une autre, les terres agricoles et les forêts sont soustraites aux paysans, aux pêcheurs et aux éleveurs à des fins commerciales, ce qui conduit à leur déplacement, à la faim et à la misère.

La table ronde du Comité SA mentionnée plus haut discutera concrètement de deux initiatives internationales en matière de propriété foncière et d'investissements internationaux en agriculture sous l'angle de la sécurité alimentaire : les Directives de la FAO sur la Gouvernance Responsable de la Tenure des Terres et des Ressources Naturelles<sup>1</sup> ainsi que les Principes pour des Investissements Responsables en

<sup>1</sup> <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/ak374f/ak374f00.pdf>

Agriculture.

FIAN, La Via Campesina, LRRAN et d'autres ont manifesté leur rejet des Principes pour des investissements responsables en agriculture : cette déclaration non contraignante a été proposée par la Banque mondiale dans le but, notamment, de contenir les nombreuses critiques concernant la nouvelle vague d'accaparements de terres et, en même temps, de continuer à promouvoir sa politique d'accaparements de terres.

Par contre, les Directives de la FAO offrent l'opportunité de développer une interprétation ample et systématique des droits de l'Homme et des mesures légales environnementales qui protègent les droits à la terre et aux ressources naturelles de toutes les communautés rurales. Des mouvements sociaux et d'autres organisations de la société civile ont été activement impliqués dans l'élaboration de ces Directives. Durant les dernières décennies, les Institutions financières internationales ont considérablement influencé les ordres du jour et les décisions relatives à la terre et aux ressources naturelles ce qui a eu des conséquences désastreuses. La FAO en tant que forum d'échange international et d'agence spécialisée des Nations Unies ayant un mandat pour travailler sur des questions normatives en lien avec l'alimentation et l'agriculture ainsi que sur le processus actuel de réforme du Comité de la Sécurité alimentaire offre un cadre plus démocratique pour mener des changements de politique et un accord multilatéral sur la gestion de la terre et des ressources naturelles – ce qui inclut la nécessité d'interdire les accaparements de terre. Les Directives doivent être rédigées, négociées et adoptées dans le cadre d'un processus intergouvernemental de façon à garantir le plus haut degré possible d'engagement politique. C'est lors de la prochaine session du Comité SA que seront décidées les modalités de rédaction et d'adoption de ce document.

### **Le mandat du réseau d'urgence**

Avec les accaparements de terres, le paradigme de la globalisation touche les ressources de base du secteur primaire des économies nationales, un secteur absolument vital pour la libre détermination des peuples et la souveraineté alimentaire des pays. Les accaparements de terres s'inscrivent dans une stratégie de marchandisation de la nature et de l'agriculture en faveur d'un petit groupe d'investisseurs et d'entreprises transnationales. Le système de production alimentaire basé sur les grandes compagnies mine de façon systématique la réalisation du droit à l'alimentation des paysans dans des pays souffrant d'insécurité alimentaire mais aussi le nôtre. Un accès équitable à la terre et aux ressources, condition préalable pour une agriculture paysanne décentralisée, durable et autonome, doit être défendu en tant que composante centrale du droit à une alimentation adéquate

**Fin de l'action: 16 octobre 2010**

### **Adresse à laquelle adresser la lettre proposée en annexe:**

**Mme Sabine Laruelle**, Ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique

Avenue de la Toison d'Or 87

1060 Bruxelles

Fax : 02 219 09 14

[info@laruelle.fgov.be](mailto:info@laruelle.fgov.be)

### **Copie à :**

**Monsieur l'Ambassadeur Jan De Bock**

Via dei Monti Parioli, 49

00197 Rome

Italie

fax : +39 06 3610197

[Rome@diplobel.fed.be](mailto:Rome@diplobel.fed.be)

[RomeFAO@diplobel.fed.be](mailto:RomeFAO@diplobel.fed.be)

***Merci d'informer FIAN de toute réponse à vos lettres.***